

## **PREAVIS 19/2023 – Rapport de la commission ad hoc**

### **Travaux d'entretien des enrochements des rives communales, plage et port de Moratel à Cully Installation d'un système d'arrosage et de drainage des pelouses du quai de l'Indépendance et de la place d'Armes**

Ce préavis (5), déposé dans un premier temps en avril et retiré pour des raisons de retard du canton concernant les subventions, est revenu sous forme de préavis 19.

Le lundi 11 septembre à 18 :00, la commission ad hoc composée de :

Laurent Béguelin (1<sup>er</sup> Membre), Basile Debraine, Valérie Hill, excusée, Stéphane Massy, excusé, Nancy Mingard, excusée s'est réunie avec Mr le Municipal Jean-Paul Demierre pour évaluer les différences avec le préavis 5.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, la commission s'est retrouvée le mardi 26 septembre sous la grue du port de Moratel pour finaliser l'étude et le rapport de ce préavis.

Peu de changement par rapport au premier préavis, mais la digue est finalement une partie du port et sera réparée par la SPBMC.

Le lundi 3 avril à 18 :00, la commission ad hoc composée de :

Laurent Béguelin (1<sup>er</sup> Membre), Basile Debraine , Valérie Hill, Stéphane Massy et Nancy Mingard s'est réunie sur la place d'Armes devant le débarcadère en compagnie de Mr le Municipal Jean-Paul Demierre, qui nous a décrit les travaux projetés.

La commission in corpore a parcouru les quais, la place d'Armes, le port des Rives, l'accès handicapé au Bain des Dame, les radiers, le port et la plage de Moratel.

La commission a constaté les défauts dus à l'usure du temps et les dégâts provoqués par les fortes vaudaires, les rochers déplacés, biens connus à Cully.

Techniquement, il est important de réaliser ces travaux lors d'une année bissextile, puisque le lac est abaissé pour réaliser les travaux sur le pourtour du Léman.

La commission a constaté que certains des travaux prévus ne peuvent attendre la prochaine année bissextile.

Concernant l'arrosage, c'est parfait pour:

Arroser les pelouses, diminuer les nuisances nocturnes, filtrer l'eau épurée qui retourne au lac.

Cette eau provient de la STEP, en sortie lac.

Le manque de pression ne permet pas d'arroser le Cheminet, qui sera, lui, arrosé par la Gérine, dans un deuxième temps.

#### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

#### **le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

vu le préavis N° 19/2023 de la Municipalité du 28 août 2023 ;

ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des enrochements des rives communales, plage et port de Moratel ;**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 817'000.- TTC ;**

3. **d'amortir l'investissement de CHF 817'000.- TTC lié aux travaux d'entretien des rives par la subvention de la DGE estimée de CHF 202'000.- et le solde de CHF 614'800.- par un montant d'env. CHF 20'500.- sur une durée de 30 ans, compte 470, la première fois au budget 2025 ;**
4. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation d'arrosage et de drainage des pelouses du quai de l'Indépendance et de la place d'Armes ;**
5. **d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 197'000.- TTC ;**
6. **d'amortir l'investissement de CHF 197'000.- TTC lié aux travaux d'équipement pour l'arrosage automatique et le drainage des pelouses par un montant de CHF 19'000.- sur une durée de 10 ans, compte 440, la première fois au budget 2025 ;**
7. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes ;**
8. **d'autoriser le cautionnement communal d'un prêt à hauteur de CHF 175'000.- à la SPBMC, pour les travaux d'entretien portuaires.**

Bourg-en-Lavaux, le 29 septembre 2023

La commission ad hoc :

Laurent Béguelin (rapporteur)

Valérie Hill

Stéphane Massy

Basile Debraine

Nancy Mingard